



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur

Créées en 1805 par Napoléon, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur sont des établissements d'enseignement public placés sous l'autorité du grand chancelier. Elles accueillent en internat des jeunes filles ayant un ascendant direct membre de la Légion d'honneur, de l'ordre national du Mérite ou encore décoré de la Médaille militaire.

Le recrutement, fait sur dossier et sur entretien, tient compte à la fois de la motivation de l'élève pour une vie en internat, de ses résultats scolaires et de son contexte familial. Il s'attache à respecter les principes fondateurs de la Légion d'honneur : égalité, en accordant par exemple des réductions de pension aux familles les moins favorisées ; et universalité en veillant à ce que toutes les catégories socioprofessionnelles soient représentées. Quelques places sont par ailleurs réservées aux étrangères.

Les mille élèves suivent dans le collège des Loges à Saint-Germain-en-Laye, puis dans lycée de Saint-Denis, le cursus traditionnel de l'Education nationale, avec 100% de résultats au brevet et au bac. Des BTS et classes préparatoires permettent à certaines d'accéder à des écoles ou universités dans les filières littéraires, commerciales et de sciences politiques.

Les élèves bénéficient d'un encadrement personnalisé et d'une vie scolaire faisant une large part aux activités artistiques – la musique notamment, tradition historique des Maisons – et sportives. De nombreuses visites culturelles, des voyages à l'étranger et la participation à des cérémonies officielles développent leur ouverture sur le monde et leur sens civique, dans le respect des valeurs de la Légion d'honneur.

Contact presse

Alice Bouteille

LD : 01.40.62.83.15 / P : 07.61.87.98.11

alice.bouteille@legiondhonneur.fr